# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 48405

### Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un site internet, par hypothèse placé sous l'égide du ministère de l'intérieur, qui permettrait à chacun un suivi simplifié et permanent de son capital de points, avec indication des amendes payées, des procès-verbaux et contestations en cours. Jusqu'à présent, en effet, il est difficile de connaître son capital de points et les amendes en cours. Par ailleurs, il souhaiterait que soient renforcées les modalités d'information aux conducteurs qui atteignent un certain seuil de points. Actuellement, la loi prévoit l'envoi d'un courrier recommandé informant du nombre de points et proposant un stage de récupération de points. Il serait intéressant que, en parallèle de l'envoi de cette lettre, un courrier électronique d'information soit également envoyé au conducteur, *via* la mise en place de ce site internet. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** M. Philippe Briand
**Circonscription :** Indre-et-Loire (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 48405
**Rubrique :** Sécurité routière
**Ministère interrogé :** Intérieur
**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 28 janvier 2014, page 792
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)